RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt

Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la dénomination « Kintoa »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Kintoa » par l'arrêté du 5 août 2016 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Kintoa » prend effet au 25 août 2016, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.